

Décision n° 2018/02/DG du 01 FEV. 2018 portant cessation de fonction de membres des commissions scientifiques indépendantes des pharmaciens et biologistes médicaux

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.4021-6 et R.4021-11 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU les décisions n° 2016/04/DG et n° 2016/10/DG des 12 octobre et 7 novembre 2016 portant nomination aux commissions scientifiques indépendantes des pharmaciens et biologistes médicaux ;

VU la charte éthique du DPC du 7 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} - A la commission scientifique indépendante des pharmaciens :

I – Il est mis fin aux fonctions de :

- Mme Pascale GUILLAIN, suppléante,
- Mme Francine PAULUS, suppléante.

II – Sont nommées, en qualité de titulaires, pour la durée du mandat restant à courir :

- Mme Françoise BERTHET,
- Mme Séverine COULON.

Article 2 - A la commission scientifique indépendante des biologistes médicaux :

I – Il est mis fin aux fonctions de :

- M. Xavier PALETTE, titulaire.

II - Sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir :

a) en qualité de titulaires :

Mme Christine GIBAUD,
Madame Katell PEOC'H,
Jean-Marc DUBERTRAND,

- M. Patrick PERREE.

b) en qualité de suppléants :

- M. Alexis de ROUGEMONT,
- M. Eric VERNEUIL,
- M. Jean-Claude ZERAT.

Article 2 : La Directrice développement et qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le

01 FEV. 2018

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale

